

rapport d'activité

2006

association
les amis du
bus♀ des
femmes





SOMMAIRE

4 INTRODUCTION

16 ans de savoir-faire
Le Conseil d'administration
L'équipe

7 A - LES PERMANENCES D'ACCUEIL MOBILE

1. Une équipe pluridisciplinaire
2. Les missions du Bus
3. Les circuits des permanences d'accueil mobile
4. La fréquentation du Bus

13 B - L'ABRI BUS

1. Fréquentation générale en 2006
14 2. Le Pôle Coordination
15 3. Le Pôle Social
19 4. Le Pôle Médical
21 5. Le Pôle Emploi formation
22 6. Le Pôle Ateliers

C. POLE TRAITE DES ETRES HUMAINS

25 Traitements des Droits de l'Homme dans un Etat sous haute protection
De l'existence du choix à l'existence tout court

D - LES FINANCEMENTS

E - LES PERSPECTIVES 2007

ANNEXES :

- Carte de la Journée internationale des Femmes
- Hommage à Grisélidis Real



INTRODUCTION

16 ans de savoir-faire

En 1990, pour la première fois en France et Europe, un projet pilote est lancé dans le cadre d'une recherche-action associant des chercheurs, des professionnels de l'action sanitaire et sociale et des femmes prostituées : le Bus des Femmes. De nombreuses tentatives d'actions de prévention avaient été lancées vers ce public sans grand succès jusqu'à ce que la Communauté décide de s'associer à cet effort.

Choisi par les femmes, le Bus est un espace d'accueil, de prévention, d'information et d'écoute. Ces femmes très impliquées, participent activement de la conception à la réalisation finale du projet.

Cette initiative novatrice permet l'émergence d'autres du même type dans d'autres villes et d'autres pays européens notamment dans le cadre du projet European Women's Bus¹.

Le Bus n'est pas un dispositif supplémentaire mais complémentaire, sa plus-value repose sur l'apport d'une expérience, d'une connaissance et d'une compréhension du milieu prostitutionnel, de ses codes et de ses réalités exprimées par la Communauté elle-même.

En 2006, cette approche reste le fondement méthodologique de l'action de l'association. Elle permet d'assurer l'adéquation entre les besoins des personnes et les réponses apportées.

¹ En 1994 le projet European Women's Bus est mis en place avec l'appui de la Direction générale de l'emploi et des Affaires sociales et la Direction santé publique de la Commission européenne. « La méthode du Bus des Femmes » est adaptée à onze villes d'Europe : Anvers, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Francfort, Madrid, Ostende, Rome, Triste, Utrecht et Valence.



LE CONSEIL d'ADMINISTRATION

Président,
Bernard Pissarro

Vice-président,
Olivier Tauléra

Vice-présidente,
Claude BOUCHER

Trésorière,
Olga FERREIRA-DIAZ

Secrétaire,
Joëlle SAUNIERE

Annabelle GILG

Monique BERNARDI

Madeleine TERRASON



L'EQUIPE

France ARNOULD, Coordinatrice

Catherine BARBE, Directrice

Pauline BONNAUDET, Chargée de mission

Marie-Françoise DIKOUMBA, Assistante sociale

Evelyne LEOTARD, Infirmière

Alexandre MASSERON, Agent de prévention

Grigory NEKRITCH, Personnel médical

Dolorès PONS, Animatrice

Pascale SALMON, Animatrice

Vanessa SIMONI, Chargée de mission

Nicole SIMOVIC, Animatrice

Pierrette YETNA, Animatrice

Claudia ZIM OUI SIE, Conseillère Emploi Formation



A - PERMANENCES D'ACCUEIL MOBILE :

1. Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe d'accueil mobile est constituée de personnel d'animation et de personnel médical. L'adaptation de la répartition du personnel entre membres issus ou non de la Communauté, médicaux ou non, se fait en fonction des nécessités de chaque tournée.

- Le personnel d'animation :

Leurs missions :

- Participer à la définition des itinéraires de permanences mobiles.
- Animer les permanences et inciter le public à formuler leurs besoins et leurs attentes en matière de santé, de social ou de politique.
- Distribuer le matériel de prévention (préservatifs, gels, affiches, brochures, ...), gérer les stocks et actualiser les supports écrits
- Faire remonter les informations du terrain et participer à la définition des actions à mettre en place au sein de l'association.
- Orienter le public vers le personnel médical, le local ou d'autres structures partenaires.

L'équipe d'animation est une garantie de non-jugement pour le public, de part l'aspect communautaire de l'association, et donc du respect du choix.

- Le personnel médical :

Leurs missions :

- Participer aux permanences d'accueil mobile afin d'évaluer les besoins et les attentes du public en matière de santé et en terme de connaissances sur les pathologies, leurs modes de transmission et les moyens de prévention.
- Faire remonter les informations du terrain et définir les actions à mettre en place dans le cadre du projet de santé.
- Relever les indicateurs sanitaires en faisant appel à des techniques de recueil de données fiables.
- Identifier les intervenants en matière de santé sur les secteurs des permanences mobiles afin de mettre en place des partenariats. Ce travail en réseau facilite les orientations médicales et en améliore la qualité.
- Evaluer l'atteinte des objectifs et réajuster les actions en cas de besoin pour une meilleure pertinence.

2. Les missions du Bus

- La prévention santé :

Si à l'origine, la mission de prévention concernait uniquement le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), elle a évolué et privilégie aujourd'hui une approche globale de la santé. Cette approche prend en compte les composantes physiologiques et psychologiques, et l'aspect social : administratif et juridique de l'individu.



De ce fait, l'équipe dispose de différents supports matériels de prévention et d'information :

- des préservatifs, des dosettes de gel lubrifiant distribués systématiquement,
- un manège enchanté et des affiches de prévention utilisés comme supports explicatifs mais aussi pour amorcer les discussions.
- des affiches informatives sur les activités proposées au local ou par d'autres structures partenaires: les horaires des ateliers au local, dates des permanences de la Sécurité sociale et juridiques, coordonnées de CDAG, ...
- des brochures pour la prévention des IST et du VIH mais aussi d'information sur les droits. Elles sont distribuées de façon à ce que tout le public y ait eu accès au moins une fois et puisse les redemander. Ces supports sont disponibles pour la plupart dans différentes langues : anglais, arabe, espagnol ou chinois.

Des animations ponctuelles permettent de compléter ce dispositif en fonction des actualités internes ou externes à la structure. On pourra retenir la campagne de vaccination contre la grippe ou encore les campagnes de communication nationales sur le VIH.

- L'accueil, l'évaluation et l'orientation :

Le Bus, espace d'accueil mobile permet une intervention de proximité sur les lieux de prostitution de rue. L'activité comprend une part de maraude pour aller au devant de personnes concernées n'identifiant pas le bus, une autre part de réponse aux sollicitations de personnes connaissant le bus de longue date, et enfin, des points d'arrêt fixes.

L'équipe intervient en s'interdisant tout jugement, toute attitude moralisatrice. Par un accueil convivial et chaleureux dans un espace rassurant, l'équipe tente d'instaurer un lien de confiance. Celui-ci prend bien évidemment plus ou moins de temps à se créer et est variable d'une personne à l'autre. La diversité de l'équipe et les compétences de chacun permettent d'optimiser cette amorce. Ensuite, l'équipe apporte un premier niveau de réponse aux demandes des personnes. Ce peut être satisfaire un besoin d'écoute, répondre à un premier besoin d'information ou proposer les premières pistes d'orientation. La configuration même de cet accueil mobile par la difficulté de confidentialité rend souvent nécessaire d'effectuer un passage de relais afin de répondre aux besoins de façon individuelle. Les personnes sont ainsi principalement orientées vers le local.

Observant des possibilités d'amélioration sur les orientations au local, cette année, a été mise en place un classeur de rendez-vous comprenant des plages horaires réservées permet de donner en direct des rendez-vous avec la Coordinatrice, l'Assistante sociale, la Chargée de mission ou la Conseillère emploi en fonction des besoins identifiés.

- La veille sanitaire et politique

Au plus près des réalités des personnes de la Communauté, autour d'une boisson chaude, des thèmes comme la santé, la politique, les difficultés sociales ou économiques sont abordés. Dans le cadre de cette mission, l'équipe recueille les informations du terrain :

- l'évolution des pratiques de la prostitution,
- les déplacements et l'apparition de nouveaux lieux de prostitution,



- les contraintes extérieures : la violence, les répressions, le contexte économique général,
- les désirs de réforme de l'activité prostitutionnelle par ses statuts, ses droits et devoirs afférents,

L'évaluation des situations de santé rencontrées fournit les indicateurs sanitaires nécessaires à l'obtention d'une analyse objective.

3. Les circuits des permanences d'accueil mobiles

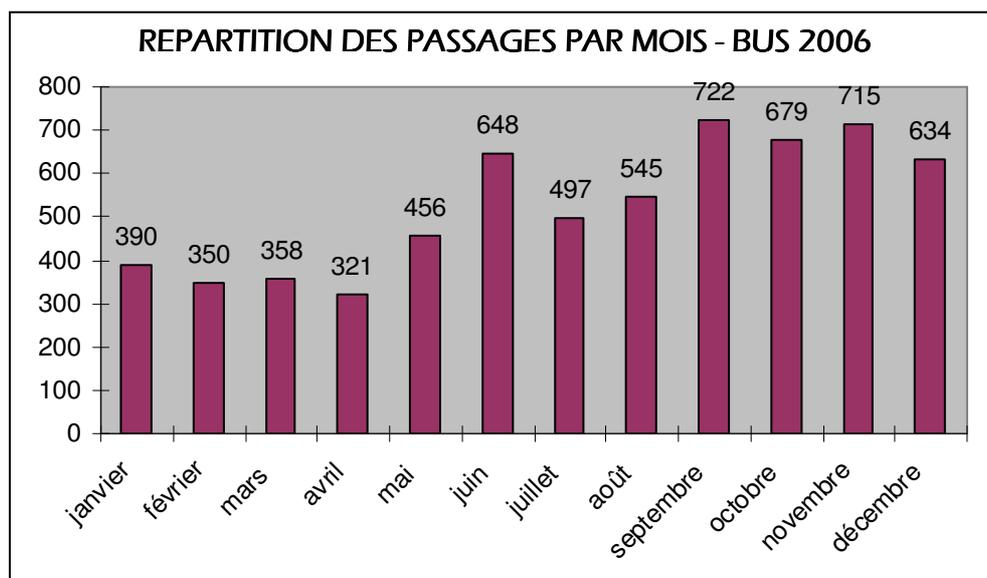
Le bus effectue huit permanences hebdomadaires dont deux s'étalant chacune sur une journée entière :

- Le lundi jour : Secteur du Bois de Boulogne.
- Le lundi soir : XVIème arrondissement de Paris
- Le mercredi jour : Seine et Marne
- Le mercredi soir : XIIème et XXème arrondissements de Paris
- Le jeudi jour : Secteur du Bois de Vincennes
- Le jeudi soir : Secteur du Bois de Vincennes et XVIIème arrondissement de Paris
- Le vendredi jour : Yvelines
- Le vendredi soir : Xème, XVIIème et XVIIIème arrondissements de Paris

Ainsi en 2006, 290 permanences d'accueil mobiles ont été effectuées pour un total de 1844 heures.

4. La fréquentation du Bus

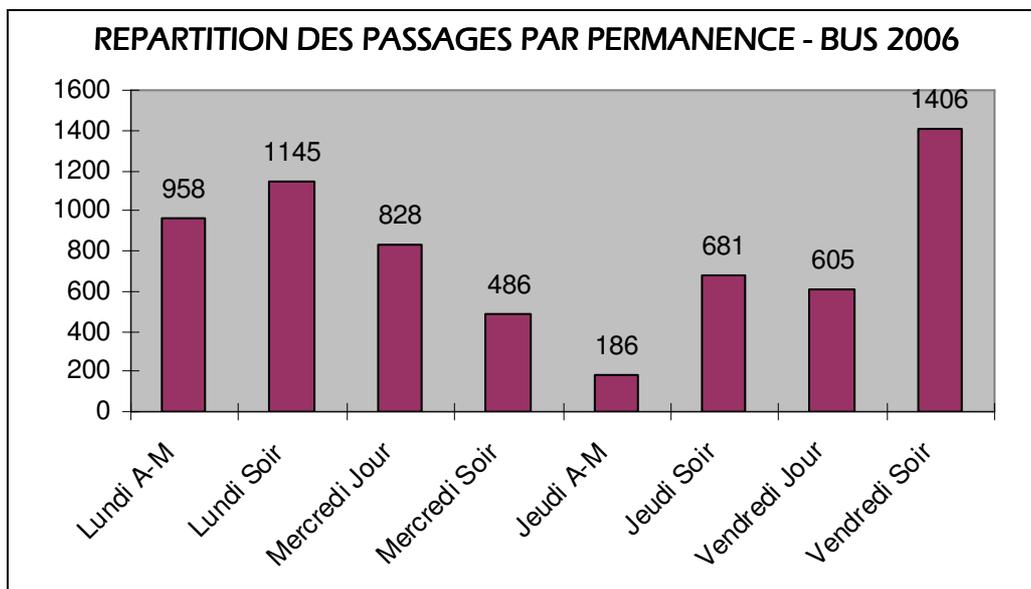
En 2006, on dénombre 6295 passages dans le bus, contre 5611 en 2005 soit une augmentation de 12 %.



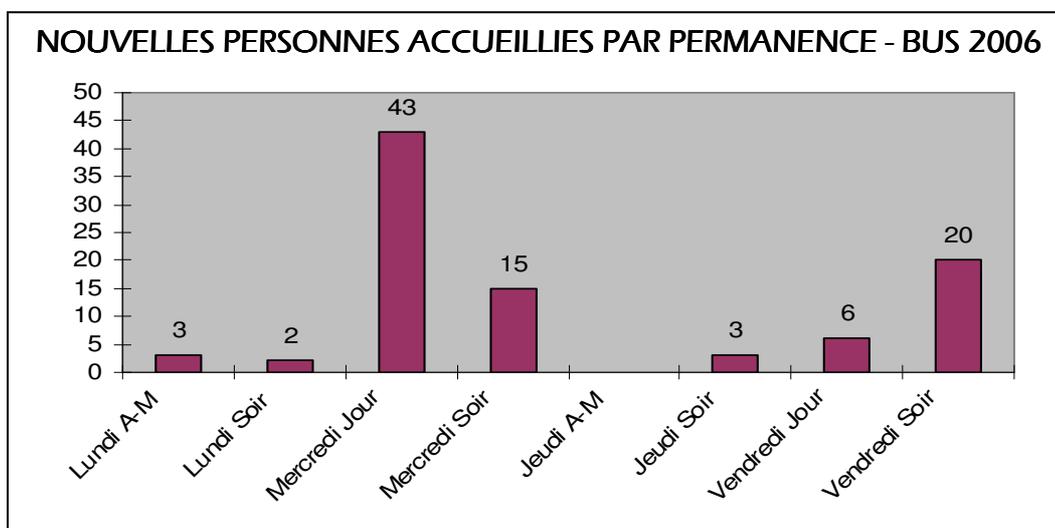
Au cours des cinq premiers mois de l'année, l'association a connu des difficultés quant au recrutement aux postes d'animatrice et d'infirmière. Ces postes ont été respectivement pourvus aux mois de mai et juin 2006. L'augmentation du



nombre de passages à partir du mois de juin s'explique donc par une plus grande régularité sur les permanences du jeudi après-midi à dans le secteur du Bois de Vincennes et du vendredi journée dans les Yvelines.



92 nouvelles personnes ont été accueillies contre 49 en 2005 ; Essentiellement sur les permanences des Yvelines, des Xème, XIème, XVIIème et XVIIIème arrondissements de Paris.



- **Secteur Bois de Boulogne et XVIème arrondissement de Paris.**

Cette permanence regroupe une dizaine de secteurs de prostitution présentant des caractéristiques différentes. Pour le Bois de Boulogne, nous rencontrons majoritairement des travestis et des transsexuels. Pour la partie de cette population originaire d'Amérique du sud des liens étroits ont été tissés avec l'association. Pour la partie d'origine nord africaine, une modification du parcours dans l'année a permis de rencontrer plus régulièrement les personnes. Pour la partie d'origine européenne de cette population, nous sommes des interlocuteurs privilégiés, les rencontres avec ces personnes étant particulièrement conviviales.



Pour le secteur de la Place Dauphine, nous notons un accroissement de la prostitution masculine, notamment roumaine mais aussi française. Nous ne rencontrons que peu d'hommes régulièrement, toutefois, l'équipe a aujourd'hui un contact plus facile avec cette population. Leurs attentes à notre égard vont toutefois en croissant, les autres réponses d'accueil mobile se réduisant. Les quelques femmes traditionnelles sur ce secteur entretiennent avec nous des rapports particulièrement privilégiés, devenant ainsi des relais de notre travail. Sur les différents secteurs de prostitution féminine sur le XVIème arrondissement, notre activité est normale. Aucune spécificité particulière n'étant à relever. Toutefois, sur la fin de l'année 2006, par une adaptation du parcours, nous avons mieux pu accueillir les femmes du secteur de l'Etoile travaillant sur le XVIème arrondissement.

Des problèmes avec l'USIT² ont été signalés sur l'ensemble du secteur : fréquentes interpellations, contrôle des clients potentiels.

- Secteur Seine et Marne

Le public rencontré sur cette permanence est majoritairement de nationalité étrangère, notamment de l'Europe de l'Est. La situation sanitaire et sécuritaire est préoccupante

La population est changeante (Ce sont les mêmes avec de temps à autre de nouvelles recrues qui font des passages de quelques mois.) et souvent dans une précarité sociale et économique

De plus certaines prostituées seraient à l'intérieur de la forêt. La police est également très présente et ce sont toujours les mêmes problèmes : stress et précarité.

- Secteur XIIème et XXème arrondissements de Paris

La tournée du mercredi soir s'effectue sur un secteur qui à première vue pourrait sembler abandonnée par la prostitution. Si nous y rencontrons moins de personnes par rapport aux autres tournées, nous passons néanmoins plus de temps avec les personnes rencontrées. Ainsi, sur l'ensemble du secteur, nous avons rencontré plus d'une centaine de personnes au cours de l'année. L'importance de l'isolement des personnes sur cette tournée fait que sans doute plus qu'ailleurs notre passage est particulièrement apprécié. On peut noter que sur quelques territoires on rencontre des prostituées étrangères.

- Secteur Bois de Vincennes

Suite à un manque de personnel au sein de l'association, aucune permanence n'a été effectuée jusqu'au mois de mai dans ce secteur. A partir du mois de mai, l'association a effectué des permanences accueil mobile une semaine sur deux ce qui a permis une reprise de contact avec les personnes travaillant au Bois de Vincennes. L'équipe d'animation a réalisé un travail de relais et permis ainsi une certaine continuité dans les relations humaines entretenues avec ce public.

Toutes les femmes rencontrées lors de cette tournée sont des traditionnelles. Elles subissent de très fortes pressions de la police du 12ème arrondissement et de l'USIT : procès verbaux avec obligation de partir). Au vu de leur petit nombre, elles se trouvent régulièrement en garde à vue.

² Unité de Soutien aux Investigations Territoriales (Direction de la Police Urbaine de Proximité) dont la mission principale est d'intervenir sur des sites où la prostitution est particulièrement visible



- **Secteur Yvelines**

Cette permanence, mise en place en septembre 2004, est reconduite pour la troisième année consécutive. Elle se déroule en partenariat avec Arcat³ qui délègue une de ces salariées Animatrice. Les personnes sont vues sur cette sont majoritairement hispanophones et originaires d'Amérique Latine.

Près d'un tiers de ces personnes a été orientée vers le local au moins une fois.

Des actions de prévention VIH/IST sont systématiquement menées afin de s'assurer de la maîtrise de la pose du préservatif. Les principales préoccupations des personnes rencontrées concernent : la prévention VIH/IST, l'accès aux soins, la couverture sociale, l'apprentissage du français et la recherche d'emploi ou de formation.

On note de nombreuses agressions dues à l'éloignement et à l'isolement

- **Secteur Xème, XVIIème et XVIIIème arrondissements de Paris**

Le choix a été fait d'avoir une présence masculine systématique lors de cette permanence pour des questions de sécurité. Nous avons pu constater une amélioration de la situation sanitaire sur ce secteur mais également des questions de prévention. Lors des permanences accueil mobile dans ce secteur, le Bus rencontre de nombreuses personnes hors public avec lesquelles un travail de prévention est aussi réalisé. Les pressions policières se sont fortement accrues, et les nombreuses expulsions ont eu des conséquences sur le nombre des personnes rencontrées, en forte baisse sur ce secteur.

Sur le boulevard Poissonnière, nous rencontrons des personnes usagères de produits illicites. Cette population est très changeante.

Au niveau de la porte de Clichy, suite à l'augmentation des pressions et violences policières ainsi que des arrestations à répétition, nombreux travestis se sont déplacés vers le Bois de Boulogne.

A Château Rouge, la prostitution africaine est très présente, majoritairement du Nigeria et du Ghana. La population est très jeune - moins de 25 ans - avec certaines femmes plus âgées, plus ou moins occasionnelles.

Les problèmes restent les mêmes en raison de la présence policière. Le 17^{ème} peu de prostituées sur notre permanence, seulement quelques traditionnelles françaises qui exercent en voiture. Là aussi des gardes à vue répétitives, beaucoup d'heures de présence pour de maigres revenus d'où également stress et précarité.

³ Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'Accès aux Traitements - lutte contre le Sida.



B - L'ABRI BUS

1. Un dispositif de prise en charge globale

L'équipe du local est répartie en cinq pôles :



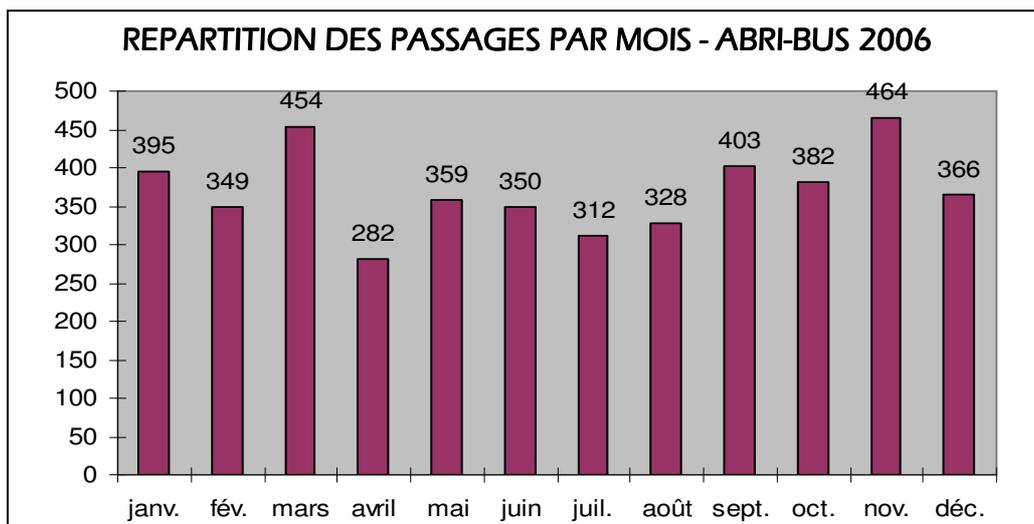
Cette configuration offre la possibilité d'assurer un suivi global des personnes qui peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement concernant :

- les problèmes financiers, liés à la santé ou au logement
- les démarches administratives ou juridiques
- le soutien moral et/ou psychologique
- la réorientation de carrière, la recherche d'emploi, de formation ou la création d'activité économique.

L'accompagnement comprend des entretiens individuels et des actions collectives lors des ateliers.

Ainsi, en 2006, le nombre de passages enregistrés était de 4 444, un chiffre en nette diminution en comparaison à l'année précédente où on en dénombrait 6 011. Cette baisse de fréquentation s'explique par la suppression des aides financières et alimentaires au sein de l'association

Paradoxalement, le nombre de nouvelles personnes accueillies est en augmentation 192 en 2006, contre 150 en 2005



2. Le Pôle Coordination

Le premier accueil au sein de l'Association est assuré par la Coordinatrice qui présente la structure et fait une évaluation des besoins de la personne. 565 entretiens d'accueil et d'évaluation ont été réalisés par la coordinatrice durant l'année.

Lorsque des difficultés sont détectées, un suivi est mis en place avec les différents membres de l'équipe et les partenaires.

- Les domiciliations administratives

Un service de domiciliation administrative est assuré pour les personnes n'ayant pas d'hébergement stable qui peuvent ainsi utiliser l'adresse de l'association pour leurs démarches (Revenu minimum d'insertion (RMI), Couverture maladie universelle (CMU), Aide médicale de l'Etat (AME), obtention de carte d'identité ou inscription sur les listes électorales) et recevoir du courrier privé et administratif.

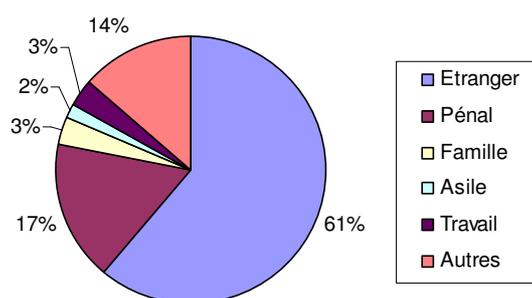
292 personnes ont été domiciliées dont 141 nouvelles avec une part croissante de personnes originaires d'Asie

- Les permanences juridiques

Pour la dixième année consécutive, notre partenariat avec l'Association Droits d'urgence⁴ a été reconduit. Lors des permanences les personnes sont prises en charge par un avocat et/ou un juriste qui apportent bénévolement des conseils et une assistance juridiques.

Les personnes peuvent également bénéficier d'une prise en charge effective des dossiers (rédaction d'actes, recherches, ...) ou encore d'accompagnements dans leurs démarches auprès des institutions judiciaires et administratives. 23 personnes, soit 40 % des personnes reçues ont bénéficié d'une prise en charge. Les permanences ayant lieu un jeudi sur deux au sein de l'Abri-bus, en 2006, 18 permanences ont été assurées pour 59 personnes reçues dont 32 nouvelles.

Domaines de droit :



On note une augmentation constante de la part de Droit des étrangers. En effet, en 2004, il représentait 47%, 56 % en 2005 et 61 % en 2006.

L'application de LSI, se traduit sur le terrain par l'établissement de procès-verbaux pour racolage, des rappels à la loi et des orientations vers des structures sanitaires, sociales ou professionnelles.

⁴ Association fondée en 1995 par des avocats, des hauts fonctionnaires et des professionnels du droit et ayant pour mission d'apporter aide et assistance juridiques gratuites aux personnes en situation de grande exclusion



16 personnes ont donc été orientées vers l'association, des suivis ont été mis en place et des attestations pour les convocations devant le délégué du Procureur de la République ont été délivrées :

- classement sous conditions : 2
- classement avec orientation : 3
- classement avec orientation avertissement : 3
- classement avec orientation vers une structure socio sanitaire : 11

3. Le Pôle social

- 10 ans de Service social : missions et fréquentation.

En 1996, pour éradiquer les situations de non-droit et de prévenir les risques d'exclusion et de marginalisation, la première assistante sociale était embauchée. Depuis les demandes n'ont cessé d'affluer, le public s'est diversifié et les missions ont évolué.

L'assistante sociale, après une évaluation, assure un suivi social global : constitution de dossiers sociaux dans tous les domaines de la vie, réponse aux situations urgentes (hébergement, aides financières)... Outre l'accompagnement des personnes dans le recherche de réponses aux difficultés rencontrées, l'assistante sociale axe son travail sur le maintien et l'accès aux droits dont le droit commun.

Notre méthodologie de travail social consiste à amener les personnes à accéder au droit commun, auquel nous ne pouvons nous substituer et à favoriser l'autonomie des personnes

En 2006, 147 personnes ont été reçues par l'assistante sociale dont 58 nouvelles pour un total de 451 entretiens.

Si on note une baisse du nombre de personnes reçues par rapport à 2005 (200), ce chiffre reste quasiment le même qu'en 2004 (146). On note par contre une augmentation continue du nombre de nouvelles personnes reçues: 33 en 2004, 54 en 2005 et 58 en 2006.

- Les aides financières

Aucune aide n'a été attribuée durant les six premiers mois de l'année suite à un vote du Conseil d'Administration en octobre 2005. La situation financière de l'association imposait une diminution des charges sur les postes d'alimentation et d'hébergement.

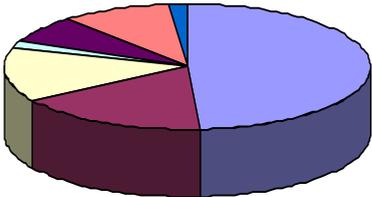
Les aides financières sont accordées par une commission composée de l'assistante sociale, la coordinatrice et la directrice. La commission se réunit en fonction des demandes en moyenne une fois par semaine. Les aides sont attribuées après évaluation des situations personnelle, sociale et professionnelle, de la mobilisation de la personne dans l'évolution de sa situation.

D'autres aides financières concernant les dépenses liées au logement et à l'hébergement ont pu être obtenues auprès de services publics (Centres d'Action sociale de la Ville de Paris) ou privés (Fondation CHERIOUX, Solidarité Sida).



L'Association Solidarité sida soutient le Pôle social par l'attribution de tickets services et d'une subvention de 7.500€ pour les nuitées d'hôtel. Pour l'année 2006, 580 tickets-services ont été distribués à 53 personnes isolées et 13 familles.

Les aides financières accordées en 2006 par la commission se décomposent de la façon suivante :

Répartition des aides financières	Types de dépenses	Montant
	Dépenses liées au logement et à l'hébergement : Hébergement d'urgence : nuitées d'hôtel Maintien dans le logement : dettes locatives Dépenses liées au logement : énergie, assurance	2004.00 € 700.00 € 569.00 €
	Dépenses liées à la scolarité des enfants : Aide cantine scolaire, assurance scolaire	72.00 €
	Dépenses liées à l'insertion professionnelle : Participation frais de formation, aides au transport	275.00 €
	Soutien au budget :	400.00 €
	Autres :	70.00 €
	TOTAL	4090.00 €

Le poste le plus important des aides financières accordées est celui des dépenses liées au logement et à l'hébergement.

Un atelier budget a été mis en place à l'initiative de l'assistante sociale, en partenariat avec l'association Finances et Pédagogie⁵.

L'idée de cet atelier partait du constat que les personnes avaient des difficultés budgétaires qui se répercutait sur la gestion des actes quotidiens (paiement de loyers, factures Edf, assurances habitation, alimentation, ...). L'objectif était d'amener les personnes à équilibrer leur budget, et ce, quelles que soient leurs ressources (salaire ou revenus issus de la solidarité...).

Les objectifs de participation du public n'ont pas été atteints compte tenu de la difficulté de traiter des problèmes de budget lors de séances collectives.

Néanmoins, plusieurs séances ont permis de transmettre de nombreuses informations et des outils de gestion du budget auprès du public concernant le budget, le système bancaire....

- Logement et Hébergement

Nous dénonçons les conditions de logement et d'hébergement à Paris:

- le nombre de logements à bas loyers tant privés que sociaux ne cesse de diminuer et les personnes les plus démunies ont de plus en plus de difficultés à y accéder,
- les structures d'hébergement sont saturées faute de solution de relogement à la sortie,
- des marchands de sommeil louent des chambres d'hôtels insalubres ou des chambres de bonne à prix exorbitants, pratiquant la sous-location

⁵ Finances et pédagogie mène des actions de sensibilisation, d'information et de formation destinées à favoriser, auprès d'un large public, l'apprentissage à la maîtrise de l'argent et à la vie financière.



sauvage où les personnes n'ont aucun droit (salubrité, quittances, aides au logement, préavis)

Sans compter les sans-papiers, exclus des dispositifs officiels n'ayant accès qu'aux services assurant le minimum vital.

Au cours de l'année, nous avons rencontré beaucoup de difficultés de placement en hébergement de notre public :

- Le 115 réorientait vers le SAO (service accueil en milieu ouvert de l'Amicale du Nid) qui refusait systématiquement en raison du fait que les personnes étaient déjà connues de leur service en refusant de prendre en compte l'état d'avancement des situations des personnes.

- Certains refus sont motivés par la crainte d'une activité prostitutionnelle sur le lieu d'hébergement ou encore par la nature du titre de séjour ou l'incapacité de justifier de ses revenus.

L'assistante sociale participe à la PILS (Plate forme Inter associative pour le logement SIDA). En 2006, deux dossiers ont été déposés. Il convient en effet de préciser que très peu de personnes suivies au bus de femmes remplissent les critères d'instruction d'une demande de logement via la liste Pils notamment le critère de ressources financières.

Une des difficultés réside dans le fait que de plus en plus de personnes séropositives se voient refuser l'Allocation Adulte Handicapé par la commission médicale de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) qui estime que l'infection n'a pas altéré l'état général de la personne.

Durant l'année, plusieurs demandes de l'allocation logement et de Fonds Solidarité Logement (FSL) ont été instruites auprès de la Caf, plusieurs demandes de logement ont été constituées et déposées auprès des mairies d'Arrondissement en vue de l'inscription au fichier des demandeurs de logements. Une demande a été faite dans le cadre des Accords collectifs de location⁶ (cf. Etude de cas pages 18-19)

- Les démarches administratives et les accompagnements

Concernant le revenu minimum d'insertion (RMI), seules deux demandes ont été instruites. En effet, les personnes rencontrées ne rentrent pas dans les critères d'attribution. Il faut soit avoir la nationalité française, une carte de séjour de dix ans ou cinq titres de séjour d'un an. Les personnes étrangères n'obtenant que des titres de séjour provisoire allant de trois à six mois sont donc de fait exclues.

Quatre dossiers retraite ont été constitués et instruits auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Cinq demandes de l'allocation Adulte Handicapé ont été instruites auprès de la MDPH.

⁶ Accords conclus au plan national ou départemental pour les logements appartenant ou gérés par les organismes d'HLM, les sociétés d'économie mixte, l'Etat, les sociétés d'assurance et d'investissements immobiliers et les autres catégories de bailleurs.



Des accompagnements ont été effectués à la préfecture (dossier de régularisation de personnes sans titre de séjour) ainsi que des visites à domicile, à l'hôpital pour faire le lien avec les services sociaux de droit commun et auprès des banques pour l'ouverture de compte via la banque de France.

96 demandes de carte Solidarité transports ont été instruites.

- Les partenariats

Dans l'objectif de l'accès au droit commun, l'assistante sociale travaille en étroite collaboration avec le Service Social Départemental Polyvalent, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, la CAF, la CPAM, les centres médico-psychologiques, les PMI et des services sociaux de la banlieue...

Dans le cadre de suivi impliquant plusieurs partenaires, l'assistante sociale a été amenée à participer à trois réunions de synthèse. Ces réunions permettent à différents partenaires intervenant dans le cadre du suivi d'une même personne de définir en concertation les actions à mettre en place.

Les personnes de plus de 50 ans sont orientées vers Les Petits frères des Pauvres, où elles peuvent bénéficier d'un accompagnement plus adapté et d'autres activités destinées à rompre l'isolement.

- Etude de cas

Mademoiselle X est mère d'un enfant né fin 2003. Depuis son arrivée en France, Mademoiselle était en errance. Elle a été hébergée par différents amis à Paris et en région parisienne dans un premier temps. En 2003, lorsque toutes ses ressources ont été épuisées, elle a bénéficié d'une prise en charge par le 115, puis, a été orientée vers une association de jeunes femmes en difficulté où elle a bénéficié d'une prise en charge globale pendant deux ans. Durant son séjour, elle a obtenu un diplôme d'assistante de vie et également réussi au concours d'entrée en école d'aide soignante.

Elle a été ensuite orientée vers notre association où elle a aussi bénéficié d'un suivi social global. Ce suivi a porté sur l'élaboration d'un projet d'insertion socioprofessionnelle durable :

- régularisation de sa situation administrative
- élaboration du projet professionnel
- recherche d'une stabilité d'hébergement
- inscription de l'enfant en crèche
- soutien financier et soutien moral

Début août 2005, elle a obtenu un récépissé de demande de carte de séjour l'autorisant à travailler. En janvier 2006 un titre de séjour mention vie privée et familiale avec autorisation de travailler lui est délivré.

En novembre 2005, nous avons déposé une demande d'admission en crèche car son insertion professionnelle était déterminée par la recherche d'un mode de garde pour l'enfant. L'enfant a été admis à la crèche et elle a décroché un CDI à temps partiel en qualité d'assistante de vie auprès d'une association d'aide à la personne. Elle obtient également un CDD d'un an renouvelable en qualité



d'assistante de vie scolaire auprès d'un enfant handicapé pour le compte du ministère de l'éducation nationale.

Une demande de logement est instruite dans le cadre des accords collectifs, ainsi qu'une demande de labellisation de son dossier à la préfecture des Yvelines. Elle obtient un logement dans le cadre d'un bail glissant auprès d'une association yvelinoise.

4. Le pôle médical

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » définition l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Les principaux problèmes de santé identifiés jusqu'à présent sont :

1. IST et VIH Sida
2. Hépatites
3. Dépression, angoisses, troubles du sommeil
4. Trouble des conduites alimentaires et problèmes de diététique
5. Alcoolisme et tabagisme
6. Obésité et risques cardiovasculaires
7. Problèmes dermatologiques
8. Mauvaise utilisation des hormones
9. Cancers

Au sein de l'association, nous privilégions une approche globale de la santé afin d'aider les personnes à s'inscrire dans une démarche de soins et à s'y maintenir et ainsi éviter les ruptures de soins. La santé des personnes est intimement liée à leur environnement global. Les besoins et les approches des questions de santé sont différents selon les cultures, les situations sociales ou encore l'âge des personnes.

- Etude sur la prévalence du dépistage du VIH et des IST en Ile de France

Pour préciser le lien entre la situation sanitaire et la situation socio-économique évoquée qu'on observe sur le terrain, nous avons effectué d'avril à septembre 2006 une enquête anonyme concernant principalement les problèmes de prévention de la transmission des IST, VIH/Sida, et Hépatite B et C.

Cette enquête a été menée auprès de 349 personnes sur les secteurs « Bois de Boulogne, Fontainebleau, Bois de Vincennes, Château Rouge ».

Les principaux objectifs de cette enquête étaient d'établir un état des lieux, de repérer les facteurs défavorisants pour une prévention efficace et de développer de nouveaux projets adaptés à la situation sanitaire étudiée.

Nous avons distingué deux groupes socioculturels différents au sein des personnes prostituées : le premier groupe qui pratique la prostitution librement (groupe A) et le deuxième groupe exploité par des réseaux criminels internationaux pratiquant la traite des êtres humains (groupe B). Ce deuxième groupe est en grande majorité originaire d'Afrique subsaharienne et anglophone et des pays de l'Est.



La grande majorité des personnes interrogées est informée sur le VIH/Sida : 98% du groupe A et 94% du groupe B dans une large mesure grâce au travail de l'équipe. On note une amélioration par rapport aux années précédentes, surtout sur les secteurs Château Rouge et Fontainebleau. Les personnes non informées sont des gens d'origine étrangère arrivés récemment en France, parlant mal ou pas du tout le français.

Concernant le dépistage du VIH, le groupe B ne pratique pas du tout ce dépistage surtout dans le secteur de Fontainebleau. La même tendance est dégagée pour les hépatites B et C 50% des personnes du groupe B ont connaissance de la maladie mais seuls 22% se sont faites dépistées.

Quant aux vaccinations contre l'hépatite : 53% du groupe A est vacciné et 16% du groupe B. Les raisons sont pour le groupe B l'impossibilité d'accéder à la vaccination sans papiers français et pour le groupe A la crainte très répandue de complications liées à la vaccination.

Pour les IST et la Syphilis : le groupe A totalise 100% de connaissance pour le Bois de Boulogne, 95% pour le Bois de Vincennes. Le niveau d'information du groupe B est très bas, en particulier parmi les personnes anglophones, originaires d'Afrique pas plus de 20% sur le secteur de Château Rouge et 37% dans le secteur Fontainebleau pour les personnes originaires des pays de l'Europe de l'Est.

Le groupe B n'a en général pas accès aux soins, à la sécurité sociale, ni aux sources d'information et connaissances nécessaires sur la prévention des maladies graves.

Les obstacles les plus importants empêchant l'accès au dépistage, aux soins et à l'information sont :

- les problèmes administratifs et financiers,
- le faible niveau de connaissance de la langue française et l'approche culturelle très différente du pays accueillant surtout concernant les questions sanitaires et hygiéniques.
- le stress psychologique important et permanent, dû à une pression exercée par la police et/ou les réseaux criminels.

Les résultats de cette enquête ont confirmé l'existence de groupes particulièrement défavorisés sur le plan sanitaire. L'urgence est donc de munir les publics par l'information nécessaire concernant les MST mais surtout concernant le dépistage et la vaccination contre l'hépatite B,C.

Cependant, il est à souligner que le manque de prise en charge ou la poursuite de conduite à risque, ne sont pas uniquement liés à un manque de connaissances ou d'informations mais aussi à une autre échelle de priorités qui ne place pas la santé au premier plan compte tenu de l'urgence sociale actuelle.

En effet, l'inexistence d'arrêt maladie dans la prostitution amène à un renoncement aux soins.

- Les permanences d'accueil de la CPAM de Paris

En 2006, 163 entretiens ont été effectués sur 15 journées de permanences. On enregistre une baisse par rapport à 2005 (220 entretiens sur 23 journées), baisse qui s'explique par la longue absence pour maladie de la Conseillère technique de la CPAM. Cette absence a mis en évidence l'importance de cette permanence



pour le public de l'association et, ainsi, 30 orientations ont du être effectuées vers l'Hôpital Saint Antoine.

Ces orientations ont été faites dans le cadre des PASS (permanences d'accès aux soins de santé). Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux personnes vulnérables s'adressant aux hôpitaux des dispositifs visibles d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation, et de soins. Une partie des publics en situation précaire nécessite une prise en charge simultanée des aspects sanitaires et sociaux, et les actions de santé ne se limitent pas aux soins curatifs mais doivent accorder une place essentielle au suivi, à la prévention et à la promotion de la santé.

Aussi nous bénéficions avec l'Hôpital Saint Antoine d'un réseau privilégié, et personnalisé avec deux personnes référentes au niveau de l'accueil et deux médecins.

- La campagne de vaccination contre la grippe

Elle a été reconduite au mois de novembre pour la deuxième année. Ce sont plus de cent personnes qui ont été vaccinés par les services de la Mairie de Paris. Un carnet de vaccination a été remis à toutes les personnes ainsi qu'une liste des centres de vaccination de Paris.

- Les formations aux salariés :

L'ensemble du personnel a suivi durant l'année quatre formations :

- Aide médicale d'Etat, Couverture Maladie Universelle et Réforme de l'assurance maladie animée par le Responsable du Service Accueils extérieurs et la Conseillère technique de la Sécurité sociale chargée des permanences au sein de l'Abri-bus

- VIH infection et traitements par le Président et le Vice-président de l'association Action Traitements

- L'hépatite B Par Joëlle SAUNIERE membre du Conseil d'administration de l'Association.

- Les chocs post-traumatiques par une Psychologue.

5. Le Pôle emploi formation

Le nombre de personnes reçu (109) est en légère baisse par rapport à 2005 (157). On note cependant un allongement de la durée de suivi. Cette année, la Conseillère Emploi a assuré 420 entretiens.

Sur les 109 personnes reçues 37 ont intégré un emploi ou une formation, soit un tiers des bénéficiaires.

De nouveaux axes de suivi des bénéficiaires se sont dégagés : le droit du travail, la mobilité et la promotion professionnelle. Les personnes ayant intégré un emploi souhaitent, avec le temps et la prise de confiance, voir reconnus leurs droits et leurs compétences. Elles aspirent à la revalorisation de leur salaire, à la prise d'initiatives et à l'attribution de nouvelles responsabilités.

L'augmentation de la durée de suivi a permis de consacrer davantage de temps à la définition de projets de vie et d'insertion. Le travail en lien avec l'assistante sociale et la coordinatrice a été renforcé afin de palier l'ensemble des freins à



l'emploi : santé, hébergement, garde d'enfants, administratif et juridique, financier,

La mise en place des CIVIS, pôles d'accès à la qualification et plates-formes de mobilisation a permis aux jeunes de 18 à 25 ans, en lien avec les missions locales, de définir et valider des projets professionnels.

Devant la diversité des profils rencontrés, la conseillère a rencontré de nombreux partenaires durant l'année :

- RMI CASVP
- JCLT Soasif
- DPVI
- ARDEVA dans le cadre de mesure 10b du FSE
- Missions locales du 20^{ème} arrondissement et Fontenay sous Bois
- ALE Stendhal
- Atouts cours - association FLE
- Altaïr
- Association Finances et Pédagogie
- Coopérative d'emplois et d'activités du 20^{ème} arrondissement
- Association Les Goulues
- Espace bénévolat

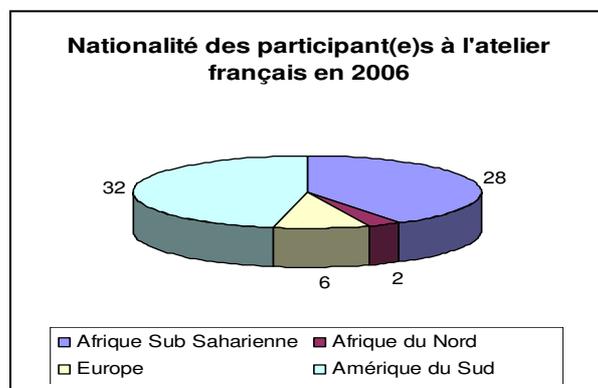
6. Le Pôle Ateliers

- L'atelier de Français

L'atelier de Français connaît un succès croissant, on compte cette année 68 inscrits, contre 38 en 2005. La majorité des participants est de nationalité étrangère, on compte ainsi 13 nationalités différentes.

Sur ces 68 personnes, on compte 44 nouvelles. Cet engouement pour l'atelier s'explique par le besoin de maîtriser la langue française pour conduire de façon autonome les démarches de la vie quotidienne ou accéder à un emploi ou une formation.

En fonction du degré de maîtrise de la langue, des groupes de niveau sont constitués. Un test est effectué au moment de l'inscription afin que la personne intègre un groupe adapté à ses connaissances. Ainsi, trois groupes ont été constitués cette année. Une nouveauté est soulignée : face à l'augmentation du nombre de personnes rencontrées en situation d'illettrisme, six personnes ont bénéficié de cours individuels en alphabétisation.



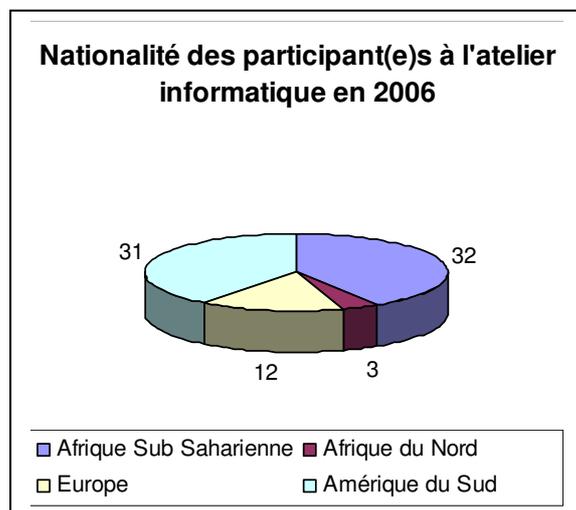
L'objectif de cet atelier est l'acquisition des bases de la langue française orale et écrite pour permettre de communiquer dans les situations de la vie courante. Les règles de grammaire et de conjugaison sont étudiées à partir de thèmes tels que l'éducation à la santé, l'accès aux droits de santé (en collaboration avec la conseillère technique de la Sécurité Sociale), la

prévention des risques liés au travail de rue et le repérage dans l'espace et dans le temps.



- L'atelier Informatique

Le nombre de participant à l'atelier informatique est aussi en hausse, 78 personnes inscrites en 2006 contre 60 en 2005. En fonction du niveau de maîtrise de l'outil informatique, des binômes sont formés. En moyenne 15 cours sont donnés chaque semaine. Les cours se déroulent en binôme et durent de 1 à 2 heures.



La hausse de fréquentation de l'atelier pose la question de la capacité d'accueil. En effet, le nombre de participants à l'atelier réduit le nombre d'heures par semaine à 1h30 par participant. A cela s'ajoute un parc informatique non suffisant et qui demanderait à être renouvelé progressivement.

Cet atelier a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre les techniques de recherche d'emploi ou de formation :

recherche d'annonces, envoi de candidatures

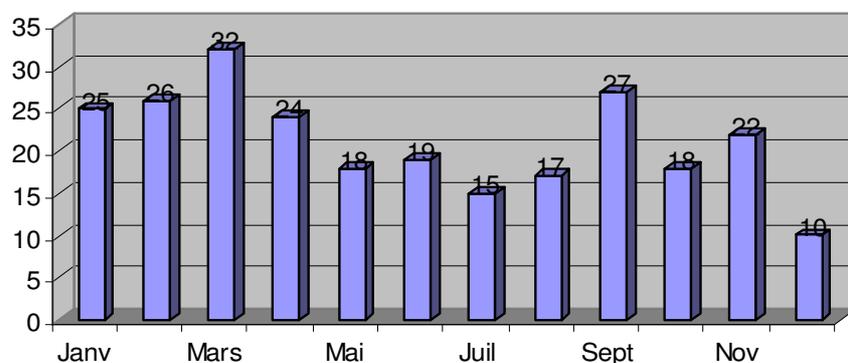
- Maîtriser les outils bureautiques nécessaires à la rédaction ou à la mise à jour de documents comme la correspondance administrative, les lettres de motivation ou encore les cv.

- Favoriser l'autonomie de la personne dans la gestion de services de la vie quotidienne. Bon nombre d'entre eux sont aujourd'hui accessibles via internet (Services public : ASSEDIC, Caisse d'allocations familiales,... ; opérateurs de téléphonie mobile, établissements bancaires, etc.,)

- Rompre l'isolement par l'initiation aux nouveaux outils de communication : courrier électronique, messagerie instantanée, forums, ... Ces applications permettent aux personnes de garder contact avec les membres de leur famille ou leurs amis du pays d'origine.

L'atelier rassemble des personnes de 13 nationalités différentes, avec une majorité de personnes équatoriennes et nigérianes, ainsi que camerounaises et françaises.

Nombre de participant à l'atelier informatique en 2006



- L'atelier Culture du cœur

L'objectif de cet atelier, en partenariat avec l'association Culture du cœur est de mettre à disposition du public des places gratuites pour se rendre à des spectacles. Cet atelier qui se tient chaque mercredi après-midi, est tenu par une personne bénévole, trésorière de l'association. On a enregistré 185 passages en 2006. La difficulté réside dans la barrière de la langue, essentiellement pour les pièces de théâtre.

Les ateliers couture, cuisine et arts plastiques contribuent à développer les potentialités en termes d'analyse, d'expression, de créativité, d'organisation et d'initiatives. Ils permettent de mobiliser ou de remobiliser des savoir-être, ce sont des moments de rencontres et d'échanges avec d'autres personnes afin de créer du lien. Destinées aux personnes souhaitant s'accorder un moment de plaisir et de liberté dans une ambiance conviviale, elles participent au processus d'intégration.

- L'atelier Couture

L'objectif de cet atelier est de proposer un moment de détente, d'apprentissage et d'échange des savoirs. Cet atelier, qui se déroule chaque mercredi de 14 à 17 heures, est, depuis le mois de mai 2006, animé par une costumière engagée qui intervient pour l'instant bénévolement. Il totalise 132 passages pour 31 participants et 37 ateliers animés soit plus de 250 heures d'animation. A l'occasion de Solidays, les participants ont confectionné des pochettes que l'on pouvait gagner sur le stand.

- L'atelier cuisine

L'objectif est de partager les savoirs culturels lors de cet atelier qui se déroule une fois tous les quinze jours. Cet atelier permet aussi d'aborder des points en éducation alimentaire : qu'est-ce qu'un repas équilibré, comment varier son alimentation... ? Un lien avec les cours de français est fait : apprentissage de termes, calcul du coût d'une recette...

Environ 15 personnes ont participé à cet atelier et se sont impliquées en préparant les buffets lors de la fête de fin d'année et de la fête des enfants.

- L'atelier arts plastiques

Cet atelier a été mis en place à titre expérimental dans le cadre d'un financement mesure 10 B du Fonds Social Européen, obtenu par l'association Commun'Arts. Ce projet, en lien avec le Service des publics du Musée du Louvre le Louvre, se déroule en même temps aux associations Espoir Goutte d'Or et La Maison dans la rue. Les objectifs de cet atelier sont entre autres de favoriser la dynamisation des personnes par la créativité, la pratique artistique et l'accès à la culture mais aussi l'expression de l'individu et de sa culture.

En 2006, 37 ateliers, soit 111 heures, ont été animés pour 33 participants. Deux sorties ont été organisées au Louvre regroupant une dizaine de participants.

L'association Commun'Arts a participé à Solidays par la réalisation d'une fresque sur notre stand.



C. LE POLE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Les Victimes de la Traite des Etres Humains (TEH)

Traitement des Droits de l'homme dans un Etat sous haute protection

De l'existence du choix... à l'existence tout court

Bien que la traite des êtres humains soit, depuis 2003, un crime puni par la loi française, aucun jugement n'a été rendu en France, jusqu'à ce jour, pour un tel crime. Aucune personne n'a été reconnue par la justice française comme une victime de la traite des êtres humains. Ces affaires continuent d'être jugées pour « proxénétisme aggravé », des affaires où chacune de ces femmes est appelée « prostituée ». Dans notre contexte politique actuel où la « victime » est souvent mise en avant, nous constatons que la victime de la traite des êtres humains continue de ne pas exister.

« La traite des êtres humains est le fait, en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage, de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir, pour la mettre à la disposition d'un tiers, même non identifié, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personne à commettre tout crime ou délit. La traite des êtres humains est punie de sept ans d'emprisonnement et de 150 000 Euros d'amende. »

Article 225-4-1 Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 art. 32 Journal Officiel du 19 mars 2003

Cette constatation pose de nombreuses questions : Pourquoi cette absence des victimes de la TEH dans notre société? Pourquoi notre système reste incapable de les reconnaître ? Comment un tel phénomène a-t-il pu s'entretenir? Ou apportent les victimes de la TEH?

Depuis plus de quinze ans, notre association milite contre toutes formes d'exploitation, d'esclavage et de traite des êtres humains. Or, la construction d'un monde sans traite des êtres humains doit être celle d'un monde d'êtres humains libres, libres de faire des choix (entre autre celui de se prostituer). L'enjeu principal doit rester celui de la mise en place d'une société où chacun puisse faire le choix de ne pas devenir esclave, pour que chacun puisse faire le choix de sortir de l'esclavage. Or, toute exploitation s'assoit sur un système de misère et de violence, violence sociale et institutionnelle. La lutte contre la traite des êtres humains doit être une lutte contre l'exploitation et doit, en cela, se traduire par des mesures concrètes de développement.



A la question de l'absence de reconnaissance des victimes de TEH (et, plus généralement, du phénomène), un grand nombre de problématiques peuvent apporter des réponses. Pour notre part, nous nous attacherons humblement à apporter ici certaines réponses du point de vue de notre travail de terrain en tant que militants associatifs. Notre travail s'inscrit, en effet, aujourd'hui au sein d'un système répressif. Nous faisons face à des mécanismes d'Etat particuliers où l'ordre et la sécurité priment sur les droits de l'homme. Les victimes de la TEH sont considérées comme une « menace à l'ordre public » et celles qui bénéficieront d'une protection seront choisies par les services de police en fonction, en théorie, de leur « volonté » de coopération. Cette politique ne favorise pas le choix des personnes et pose de nombreuses questions sur le rôle des associations.

L'Etat choisit l'Ordre

Les victimes de la TEH sont (aussi) une « menace à l'ordre public »

- Les victimes de la TEH sont amalgamées aux personnes prostituées

Notre association milite contre l'amalgame fait systématiquement entre prostitution et traite des êtres humains, entre personnes prostituées et victimes de la TEH.

Avant l'entrée en vigueur de la LSI, nous dénoncions déjà l'amalgame entre la prostitution et la traite des êtres humains. "Prostitué(e)" est un mot utilisé de façon trop aléatoire. Les jeunes femmes victimes de réseaux criminels ne peuvent pas se définir ainsi. Si, pour le Larousse, un(e) prostitué(e) est une "personne qui consent contre de l'argent un service sexuel", on ne peut accepter de qualifier ainsi des jeunes femmes sous contraintes. Le législateur s'arrange de cet amalgame au lieu de donner des solutions durables aux victimes de la TEH : il a pour objectif aujourd'hui d'éradiquer les personnes prostituées traditionnelles. La prostitution n'est pas la traite et la traite n'est pas la prostitution.

Dans un contexte amalgamant prostituées et victimes de la TEH, ces dernières subissent aussi les violences engendrées par la LSI. La protection des victimes est une problématique littéralement écrasées par des objectifs répressifs : le maintien de l'ordre public, la lutte contre la prostitution et la chasse aux sans papiers.

- Les victimes de la TEH sont amalgamées aux migrants irréguliers

Les victimes de la TEH étrangères sont aussi profondément amalgamées à des étrangères en situation irrégulière, des migrantes clandestines. Cet amalgame entraîne très souvent une absence totale de protection des victimes de la part des services de police français. Les femmes, qui sont identifiées comme des victimes de la TEH au cours d'une enquête policière sont très souvent traitées comme des immigrées en situation irrégulière et envoyées en centre de rétention.

De même, alors qu'en théorie les victimes de la TEH coopérant avec les services de police devraient être protégées, en réalité, certaines sont parfois envoyées en centres de rétention après avoir témoigné de leur exploitation au cours d'interrogatoires suivant une interpellation policière. Parce que leur démarche n'est



pas considérée comme volontaire (comprenez qu'elles ne sont pas venues d'elles-mêmes donner des informations à la police..!), elles ne sont pas reconnues comme des personnes à protéger mais toujours comme des étrangères en situation irrégulière.

- Une posture incohérente

Pour les autorités, la présence des victimes de la TEH traduit l'existence d'une activité criminelle, mais aussi d'une activité prostitutionnelle. C'est pourquoi, elles restent, dans notre contexte actuel, considérées par notre système comme des personnes « productrices de désordre ». Cette considération justifie dès lors toutes les contradictions. Notre Etat ne lutte pas pour protéger les victimes de la TEH mais lutte contre la prostitution, et accessoirement contre le crime organisé.

La démarche même de notre système n'est pas claire et c'est pourquoi, il est très difficile pour les victimes de la TEH d'y adhérer. Alors qu'elles sont sensées coopérer avec les services de police, elles sont quotidiennement victimes de leur répression. Une victime de la TEH n'est une victime qu'à partir du jour où elle a porté plainte contre son trafiquant. En attendant, elle n'est « qu'une prostituée » et/ou une étrangère en situation irrégulière, et dans les deux cas elle est considérée comme une ennemie de l'ordre public. Son statut d'ennemi lui est sans cesse rappelé (arrestations, gardes à vue, centres de rétention) et même après avoir porté plainte, elle reste suspecte: ne chercherait-elle pas à utiliser le système pour bénéficier d'une régularisation? Ne va-t-elle pas continuer de se prostituer? Ne deviendra-t-elle pas elle-même proxénète?

Cette posture française se retrouve au niveau international face à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains adoptée par le Comité des Ministres le 3 mai 2005 et ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005. Cette Convention, mettant particulièrement an avant le besoin de protection des victimes de la TEH, n'entrera en vigueur que lorsqu'elle aura été ratifiée par 10 états. Or, elle n'est actuellement ratifiée que par 4 états : la Moldavie, la Roumanie, l'Autriche et l'Albanie. La France quant à elle a choisi comme 29 autres pays⁷ de signer cette convention, mais refuse toujours de la ratifier. Ce comportement est caractéristique du faible engagement de l'Etat français concernant la protection des victimes de la TEH, un manque d'engagement cruellement dommageable pour ces dernières.

- La supériorité de l'ordre sur les droits de l'homme nourrit les amalgames entre victimes de la TEH et prostituées, victimes de la TEH et migrants irréguliers. Le développement de ces amalgames traduit la posture incohérente d'un système violent qui privilégie la répression des personnes tout en leur proposant d'adhérer à sa stratégie

⁷ La Convention a été signée par 29 autres Etats membres du Conseil de l'Europe : Andorre, Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, « Ex République yougoslave de Macédoine » et Ukraine. Un Etat non membre, le Monténégro, a également signé la convention.

L'Etat choisit ses esclaves

Les victimes de la TEH sont triées par les services de police

- Protection contre coopération : théories et réalités

La régularisation administrative des victimes de la TEH est une condition fondamentale pour assurer leur protection sur le territoire français. Leur retour dans leur pays d'origine les place en très grand danger face aux réseaux criminels qui les exploitent.

Rappelons qu'en France, cette régularisation administrative n'est envisagée que de manière provisoire et ne concerne que celles ayant porté plainte contre leur proxénète, comme l'avait établi l'article 76 de la Loi sur la Sécurité Intérieure (loi n°2003-239) du 18 mars 2003 :

« Sauf si sa présence constitue une menace à l'ordre public, une autorisation provisoire de séjour peut être délivrée à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre les infractions visées aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions. Cette autorisation provisoire de séjour ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle. En cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, une carte de résident peut être délivrée à l'étranger ayant déposé plainte ou témoigné. Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article. Il détermine notamment les modalités de protection, d'accueil et d'hébergement de l'étranger auquel est délivrée une autorisation provisoire de séjour dans les conditions visées au premier alinéa. »

En théorie, la régularisation provisoire des victimes de la TEH est prévue par la loi sur la sécurité intérieure jusqu'à la fin de la procédure pénale. La loi présuppose donc l'arrestation et la condamnation des trafiquants contre lesquels elles portent plainte, date à laquelle les victimes peuvent prétendre, en théorie, à l'obtention d'une carte de résident.

Rappelons que cette régularisation des victimes de la TEH est laissée à l'appréciation des Préfets qui n'y sont pas forcés par la loi.

En réalité, un grand nombre de procédure n'aboutit pas à l'arrestation de leurs trafiquants et proxénètes et rien ne légifère alors sur leur devenir. Les victimes de la TEH sont considérées comme des moyens d'obtenir des informations sur des criminels et non pas comme des personnes à protéger. Or, elles restent en danger dans leur pays et même sur le territoire français pendant une durée indéterminée, surtout quand la police n'a pas pu retrouver leurs trafiquants. La loi instrumentalise donc les victimes de la TEH et nie leur besoin de protection.

En réalité, les femmes étrangères qui portent plainte contre leur proxénète ou trafiquant sont perçues par les services de police comme de personnes voulant profiter du système pour obtenir de papiers. Cet argument est même soulevé



régulièrement par les avocats des trafiquants lors des procès pour proxénétisme aggravé (puisqu'en réalité les procès ne sont jamais des procès pour traite des êtres humains).

En réalité, les victimes de la TEH n'ont aucune garantie de voir leurs proxénètes arrêter par les services de police si elles n'ont pas de preuves solides pour appuyer leur témoignage. Elles s'exposent sinon au désintérêt et à la suspicion des services de police, mais aussi aux dangers d'une confrontation de type « parole contre parole ».

En réalité, lorsque les victimes obtiennent l'arrestation de leur proxénète, elles n'obtiennent que des titres de séjour d'un an et quasiment jamais de carte de résident. De grandes différences d'application de la loi sont observées entre les préfectures où la délivrance de titre de séjour est aléatoire voire arbitraire.

En réalité, les victimes de TEH sont amalgamées à des personnes prostituées par les services des Préfectures. Elles sont victimes des profonds préjugés que subissent les personnes prostituées et doivent absolument justifier d'une activité professionnelle sous peine d'être suspecté de se prostituer. Quand bien même certaines femmes feraient le choix de se prostituer désormais librement, elles ne pourraient obtenir de régularisation. L'arrêt de la prostitution conditionne l'obtention d'une régularisation administrative alors que la prostitution reste une activité légale en France. L'objectif est-il de protéger des personnes ou de contrôler leur activité prostitutionnelle?

- Abus de vulnérabilité

Certes, la démarche pénale peut constituer pour certaines personnes une forme de réhabilitation qu'il est parfois important d'accompagner. Toutefois, cette obligation constitue un terrible abus de vulnérabilité. C'est pourquoi, nous demandons la suppression du conditionnement de la régularisation administrative des victimes de la TEH par le fait de porter plainte.

Dans la pratique, cette condition exclut les personnes craignant des représailles pour leur vie ou celle de leur famille, mais aussi celles dont l'exploitant n'est pas sur le territoire français. En effet, beaucoup de ces victimes se prostituent sous la contrainte de personnes qui résident à l'étranger et dont la proximité avec leur famille est extrêmement dangereuse. Cette absence de prise en considération du besoin réel de protection de ces victimes est caractéristique de l'approche française concernant cette problématique. Alors que la loi force les victimes à se mettre en danger en coopérant avec les services de police et de justice, cette même loi ne force ni les Préfets à les régulariser ni les foyers d'hébergement à les accueillir de manière sécurisante.

En théorie, dans la circulaire n° INTD0500097c du 31 octobre 2005, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Nicolas SARKOZY, rappelle aux Préfets qu' « au-delà de ces hypothèses prévues par la loi, d'autres situations peuvent justifier un examen humanitaire et bienveillant » :

« A cet égard, je vous demande de prêter une attention particulière à toutes les victimes d'esclavage moderne qui sollicitent une admission au séjour,



seules ou soutenues par une association, sans avoir nécessairement coopéré avec les services de police ou de justice ni témoigné immédiatement contre leurs exploiters, par crainte de représailles.

Dans ce cas précis, je vous demande de mettre en œuvre votre pouvoir d'appréciation pour examiner les situations humainement sensibles, dès lors qu'apparaîtront des indices sérieux laissant présumer la qualité de victime du demandeur, résultant du caractère vraisemblable de son récit, de sa prise en charge par une association et des preuves qu'il fournira à l'appui de sa volonté de réinsertion.»

En réalité, rien ne force les Préfets à prendre en considération ces recommandations. Certaines Préfectures y « prêtent une attention particulière », d'autres pas. Certaines préfectures prêtent cette "attention particulière" aujourd'hui mais ne la prêteront peut-être pas demain. Une victime régularisée de manière provisoire dans une région puis bénéficiant d'une mise à l'abri avec éloignement géographique peut se retrouver face à une Préfecture qui ne « prête pas une attention particulière » à sa situation. La mise à l'abri de cette personne n'est encore une fois pas prise en compte par le législateur.

- Un régime de Suspicion : la place de la preuve dans la reconnaissance des droits de l'homme

La prise en considération de la protection des victimes de la TEH se heurte à une politique migratoire répressive. L'Etat français a peur de créer un nouveau moyen d'être régularisé et donc d'appeler certaines personnes à l'utiliser de manière « abusive ». La question de *l'identification* des victimes est ici centrale. Les questions deviennent : Qui sont les victimes de la TEH ? Quels sont les éléments qui prouvent qu'une personne est bien une victime la TEH ? Qui est en mesure d'établir ce fait ?

Aujourd'hui, en France, une victime de la traite des êtres humains est reconnue dans son droit d'être protégée, c'est-à-dire orientée vers une mise à l'abri et régularisée de manière provisoire, dans la mesure où elle porte plainte contre son proxénète. Cet état de fait signifie que seuls les services de police peuvent identifier une victime de la traite. Qui sont les victimes ? Celles qui portent plainte. Qui est en mesure d'établir ce fait ? Les services de police.

Cet état de fait pose un grand nombre de questions: Des moyens sont-ils donnés aux services de police pour qu'ils puissent mener à bien cette identification? Bénéficient-ils de formations adaptées pour faire face à l'emprise psychologique dans laquelle ces victimes sont enfermées? La prise en compte de la protection des victimes est-elle valorisée au sein des services de police face à l'omniprésence des résultats statistiques ? Bénéficient-ils de moyens financiers adéquats pour mener des enquêtes internationales? N'est-ce pas à la justice de déterminer qui est victime et qui est criminel?

A ces questions, les réponses sont celles d'un constat catastrophique: non seulement la problématique ne fait l'objet d'aucune prise en compte particulière en terme de formation mais la pénalisation du racolage de la LSI a rendu impossible cette mission.

Etant donné l'amalgame fait entre victimes de la TEH et personnes prostituées et



la politique répressive exercée à l'encontre des personnes prostituées depuis l'application de la LSI, il n'y a aucune relation de confiance entre les victimes de la traite et les services de police français. Les policiers sont perçus comme des ennemis qui arrêtent, placent en garde à vue, voire en centre de rétention. De surcroît, aucun message n'est délivré aux victimes concernant la différence de mission existant entre un service de sûreté départementale comme l'USIT à Paris (Unité de Soutien aux Investigations Territoriales) qui arrête les personnes en situation de racolage et des services de lutte contre le proxénétisme comme la BRP (Brigade de Répression du Proxénétisme) ou contre la traite des êtres humains comme l'OCRTEH (Office de Répression de la Traite des Etres Humains). Comment faire confiance à ceux qui vous chassent ? Il semble que les politiques à l'origine de la mise en place de la LSI ne se soient pas posé la question...

L'histoire du viol et du militantisme qui a accompagné sa reconnaissance en tant que crime, montre à quel point la reconnaissance de la police, puis de la justice, à l'égard des victimes de viol a été fondamentale. Toutefois, il faut souligner que cette histoire nous apprend aussi combien les femmes ont dû lutter contre le besoin de preuves avancé systématiquement par les services de police. L'absence de preuve confronte souvent les victimes de la TEH à la suspicion voire à la non reconnaissance des violences subies. Et cette suspicion est encouragée par un système qui fait peser sur la police le rôle de désigner les « vraies » victimes.

- La pression internationale et associative pousse l'Etat à porter assistance aux victimes de la TEH. Une forme de tri s'opère alors parmi elles par les services de police. En toute ironie et au mépris de tout abus de vulnérabilité, la logique du système veut leur donner le « choix » de coopérer pour sortir de l'esclavage.

Que choisirons-nous ? Quand choisiront-elles ?

L'accompagnement des personnes dans la reconnaissance de leur statut de victime d'un crime grave se heurte à un système qui défavorise la liberté de choix. Prendre conscience de son exploitation et en sortir est un processus long et douloureux. Choisir de faire face à sa réalité est un choix d'être humain libre et conscient, mais aussi un choix courageux emprunt d'une forte volonté de vivre. Quand verrons-nous notre système favoriser cette liberté, ce courage et cette volonté ?

L'accompagnement des personnes qui désirent porter plainte contre leurs trafiquants pose de nombreuses questions. Dans un système où la garantie de la sécurité des victimes de la TEH est conditionnée par une coopération avec les services de police, le rôle des associations nous paraît problématique. Notre rôle est-il sensé être celui de convaincre les personnes de porter plainte ?

La volonté d'engager des poursuites à l'encontre de ceux qui ont commis une violence à notre égard, nous semble toucher à l'intimité même des personnes. Faire un tel choix relève du plus profond de chacun. Comment peut-on penser que des personnes aussi vulnérables auront envie de revendiquer des droits dans un système qui ne leur en donne aucun ?



Évolutions législatives de 2006

En 2006, sur les 69 demandes d'orientations faites en direction du réseau Ac.Sé (réseau national de mise à l'abri des victimes de la TEH en France), 21 demandes ont été émises par Paris.

L'article 39 de la loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration a modifié l'article L. 316-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. A la place d'une autorisation provisoire de séjour, les victimes de la traite des êtres humains peuvent désormais se voir délivrer « une carte de séjour temporaire portant la mention vie privée et familiale ». La délivrance d'une carte de séjour prévue par la nouvelle loi du 24 juillet 2006 permet aux victimes de la TEH d'entrer dans une procédure pouvant prétendre un jour à l'obtention d'une carte de résident. L'arrestation ou la condamnation des proxénètes n'est plus constitutive de ce droit. Il s'agit donc en théorie d'une avancée en matière de sécurisation des victimes.

A ce jour, les décrets d'application de cette nouvelle loi ne sont toujours pas parus. La Préfecture de Police de Paris ne délivre donc que des autorisations provisoires de séjour aux victimes de la traite des êtres humains. Face à ce changement en faveur des victimes, nous restons vigilants quant aux conséquences restrictives que nous pourrions observer. En effet, nous nous inquiétons quelque peu que cette évolution favorable n'entraîne qu'une augmentation des conditions d'accès à la régularisation pour ce public.

La durée des cartes de séjour n'est pas mentionnée. Nous ne savons donc toujours pas si ces cartes dépasseront la durée de six mois, qui est la durée actuelle des Autorisations provisoires de séjour délivrées. Or, il est très important de noter que le parcours d'insertion des victimes est conditionné à la durée de ces documents. Les Autorisations Provisoires de Séjour de six mois aujourd'hui délivrées ne permettent pas d'être acceptées dans les formations intéressantes et rémunérées proposées par les Mission locales. Ces jeunes filles doivent avoir le droit de s'inscrire dans un parcours ambitieux. Aujourd'hui, le système les accule à des emplois sous qualifiés et précaires. Le système les entretient dans leur situation de victime.

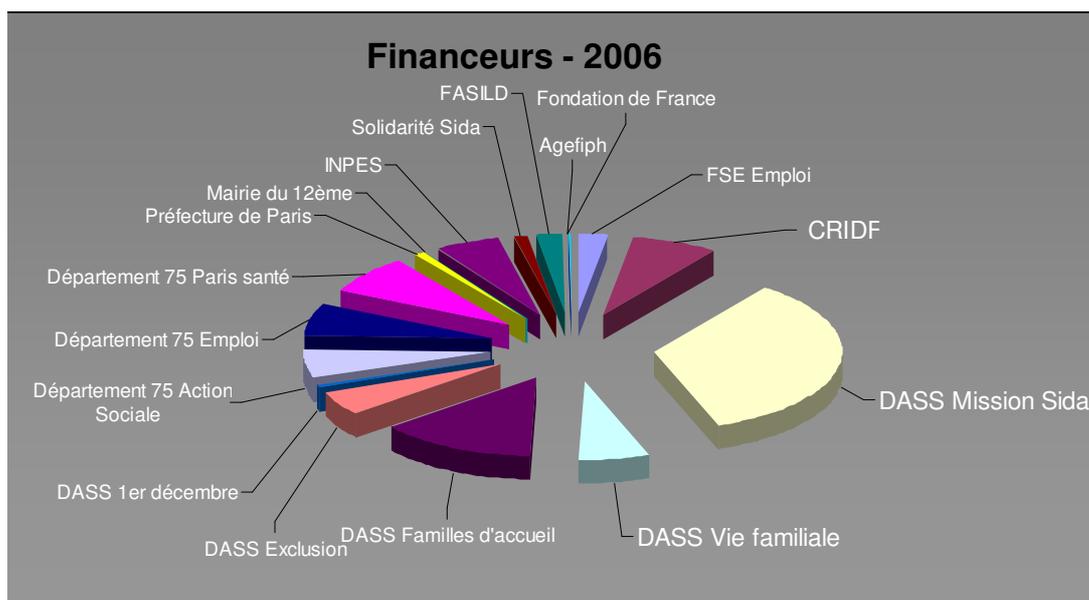
Depuis le 16 novembre 2006, les victimes de la traite des êtres humains bénéficiaires d'un titre de séjour dans le cadre de l'article L 316-1 du CESEDA, peuvent désormais obtenir l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA). Les bénéficiaires devront justifier de ressources inférieures au montant du RMI. Le montant de cette allocation a été fixé à 10.22 euros par jour soit 306.60 euros pour un mois de 30 jours. Elle peut être délivrée pour une durée maximale de 12 mois non renouvelable. La demande d'ATA doit être faite auprès des ASSEDIC.

Certes, cette mesure permet enfin aux victimes de la TEH de jouir d'une aide financière. Jusqu'à ce jour, alors que les victimes de la TEH étaient obligées d'arrêter la prostitution pour obtenir une régularisation administrative, aucune aide financière ne leur était apportée. Toutefois, ce très faible pécule reste totalement insuffisant.



D. LES FINANCEMENTS

FINANCEURS	MONTANT	%
FSE Emploi	16 000 €	2,44
CRIDF	50 000 €	7,62
DASS Mission Sida	226 000 €	34,46
DASS Vie familiale	40 000 €	6,10
DASS Familles d'accueil	89 000 €	13,57
DASS Exclusion	33 000 €	5,03
DASS 1er décembre	3 000 €	0,46
Département 75 Action Sociale	38 000 €	5,79
Département 75 Emploi	45 000 €	6,86
Département 75 Paris santé	50 000 €	7,62
Préfecture de Paris	5 296 €	0,81
Mairie du 12ème	1 000 €	0,15
INPES	35 000 €	5,34
Solidarité Sida	7 500 €	1,14
FASILD	15 000 €	2,29
Fondation de France	743 €	0,11
Agefiph	1 252 €	0,19
TOTAL	655 791 €	100,00



L'Association a dégagé un excédent de 4911 euros au titre de l'exercice 2006. Les produits d'exploitation, en baisse par rapport à 2005 (739.142 euros), s'élèvent à 694 192 euros dont 31.165 euros de reprise de provisions. Les charges d'exploitation s'élèvent à 687.079 euros en 2006 soit une diminution de 152.835 euros par rapport à 2005.

Cette diminution des charges se retrouve principalement sur les postes d'alimentation et d'hébergement comme l'avait voté le Conseil d'Administration en octobre 2005.



La masse salariale chargée s'élève à 439.133 euros en 2006 contre 499.940 euros en 2005, soit une diminution de 60.807 euros

Les créances inscrites au bilan s'élèvent à 167 944 euros. Elles concernent essentiellement des soldes de subventions à recevoir pour un montant de 86.539 euros et des règlements de charges sociales pour 80.328 euros

- TOTAL PASSIF 87.616 euros

le montant des dettes fiscales et sociales inscrites au bilan s'élève à 234.366 euros. Des règlements de charges sociales (URSSAF, ASSEDIC, Caisse de retraite) pour un montant de 83.358 euros (inscrit à l'actif) sont à retraiter au passif du bilan soit :

-dettes fiscales et sociales	234.366 euros
- règlement 2006	80.328 euros
- total passif	154.008 euros

l'association est toujours à flux tendu au niveau de la gestion de la trésorerie et a eu beaucoup de difficulté au cours de 2006 à assumer les charges de personnel et autres règlements.

Au titre des charges sociales, des majorations et pénalités de retard ont été comptabilisées pour 24.064 euros au cours de l'exercice en charges exceptionnelles

Les autres postes n'appellent pas de remarques particulières



E. LES PERSPECTIVES 2007

Au regard de certains documents, pas assez de demandes de subventions n'ont été à ce jour déposées auprès de financeurs pour 2007. Nous risquons de ne pas équilibrer les comptes. La priorité principale due administrateurs et de la nouvelle directrice sera de rechercher pour 2007 les financements supplémentaires (Conseils Généraux, DRASS, DGS,..).

Les autres objectifs sont :

Développer de nouveaux partenariats en particulier pour les Ateliers

Continuer le travail en groupes thématiques: groupe Santé et groupe Politique de l'association

Un nouveau groupe est constitué: le groupe Droits (animé par Madeleine Terrasson et Francine Lepany)



ANNEXES

- Carte de la Journée internationale des Femmes 2006
- Hommage à Grisélidis Real



MENACE D'ORDRE PUBLIQUE

"LE FAIT, PAR TOUT MOYEN, Y COMPRIS
PAR UNE ATTITUDE MÊME PASSIVE,
DE PROCÉDER PUBLIQUEMENT AU RACOLAGE SEXUELLES
EN VUE DE L'INCITER À DES RELATIONS
EN ÉCHANGE D'UNE RÉNUMÉRATION,
EST PUNIE PAR LA LOI."
ARTICLE 50 DE LA LOI POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE,
ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 12 FÉVRIER 2003 ET AU SÉNAT LE 13 FÉVRIER 2003.

08/03/06

**Journée
internationale
des femmes**

association
les amis du
bus des
femmes



58, rue des Amandiers 75020 Paris / 01 43 14 98 98 / <http://busdesfemmes.free.fr/> / Bus-des-Femmes@wanadoo.fr

LES DROITS DE L'HOMME, ÇA SE DÉFEND POUR LES AUTRES

"Quand on a arrêté
les communistes,
je n'étais pas communiste,
je n'ai rien dit

Quand on a arrêté
les socialistes,
je n'étais pas socialiste,
je n'ai rien dit

Quand on a arrêté
les juifs,
je n'ai pas protesté,
je n'étais pas juif

Quand on est
venu m'arrêter,
il ne restait plus
personne
pour protester...

Pasteur Martin Niemöller





Hommage à *Grisélidis Réal*

(1929-2005)

Sur sa porte d'entrée étaient inscrits ces mots :

«Madame Grisélidis Réal, écrivain, peintre, prostituée».

Diplômée des Arts Décoratifs à Zurich. Mariée puis divorcée, elle se retrouve sans argent, sans papiers et sans le droit de travailler, si bien elle décide de se prostituer pour nourrir ses trois enfants. Au cours des années 1970, Grisélidis Réal devient une activiste, une des meneuses de la «Révolution des prostituées» à Paris. Elle rejette l'argument selon lequel une femme ne se prostitue que si elle y est obligée par le souteneur, elle déclare que la prostitution peut aussi être un choix, une décision.

Genève, le 24 août 2001

LA PROSTITUTION AUJOURD'HUI

Il est insupportable et inhumain que des personnes (pour la plupart, très jeunes) soient obligées, et soient réduites à se prostituer uniquement pour se payer des drogues dures.

Il est inhumain et criminel de prostituer des enfants, et (ou) de les abuser sexuellement.

Il est inadmissible qu'on soit obligé de se prostituer (par la contrainte, le chantage, la violence).

La Prostitution professionnelle doit être respectée et pratiquée volontairement, et relever d'un libre choix, [...] dans les meilleures conditions possibles d'hygiène, de sécurité, de confort, [...] librement choisi et consenti, sans rapport de force d'aucune sorte, [...].

La vraie Prostitution doit être pratiquée comme un art, un humanisme, une science. Elle doit impérativement dépendre d'un libre choix et non d'une fatalité auto-destructrice.

Un ancien, ou une ancienne Prostituée désirant se recycler dans un autre emploi ou une autre profession doit être accepté(e) sans discrimination aucune ni préjugé d'aucune sorte[...]

Aucune discrimination ou sanction ne doit être exercée contre l'entourage d'un ou d'une Prostitué(e), c'est à dire sa famille, ses enfants, ses parents, son compagnon, mari, concubin(e), ses amis, voisins, etc.

Il faut que cesse absolument la double morale hypocrite qui stigmatise la prostituée et le client. Dans un cas comme dans l'autre, on attende à leur liberté et au libre exercice de leur choix sexuel et professionnel, [...] en interdisant et condamnant les clients, [...] on prive les prostitué(e)s de leur gagne-pain [...] en interdisant purement et simplement la prostitution, on la rend clandestine, aléatoire, dangereuse et privée de tout soutien légal et médical.

Il faut le savoir, et ceci une fois pour toutes : les prostitué(e)s des deux sexes rendent des services éminents à l'humanité en soulageant sexuellement et psychologiquement les timides, inhibés, frustrés, déçus, handicapés, veufs, âgés, etc....

[...] Avis aux moralistes, donneurs et donneuses de leçons de toute sorte !

Bibliographie :

- ☞ *Le Noir est une couleur*, Paris, Balland, 1974 ; Lausanne, Éditions d'en bas, 1989; Paris, Verticales, 2005.
- ☞ *La Passe imaginaire*, Vevey, L'Aire/Manya, 1992; Paris, Verticales, 2006.
- ☞ *À feu et à sang*, recueil de poèmes écrits entre mai 2002 et août 2003, Genève, Éditions Le Chariot 2003
- ☞ *Carnet de bal d'une courtisane*, in "Le Fou parle" 11 (décembre 1979); Paris, Verticales, 2005.
- ☞ *Les Sphinx*, Paris, Verticales, 2006.

